

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-18

Nombre de Membres 13

Séance du 16 juin 2021

En exercice : 13
Présents 10
Exprimés : 12
Dont 2 représentés

L'an deux mille vingt et un, le seize juin,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**BUDGET DU CCAS
CREANCES
IRRECOUVRABLES
ADMISSION EN NON
VALEUR**

EXERCICE 2021

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE

MMES ALIMI – de PISSY - DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – ORSINI –
SCARSO - TROGNO

Etaient excusées :

Mme SAMAT : pouvoir à M. BARTHÉLEMY

Mme NEVIERE : pouvoir à Mme ORSINI

Mme COURTIER

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Monsieur le Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration qu'à la demande du Trésorier Municipal il convient que l'assemblée délibérante se prononce sur l'admission en non-valeur d'un titre émis et rendu exécutoire en 2019 :

- Titre 228 pour un montant de 182,50 € : Surendettement et décision d'effacement de la dette - Portage de repas à domicile.

Monsieur le Président, compte tenu du caractère social de la dette, propose de donner accord à la requête de Monsieur le Receveur Municipal et donc de procéder l'annulation dudit titre sur l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration après échange de vues entre ses membres,

Donne son accord à l'unanimité pour l'annulation du titre concerné.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme
Par délégation,
La Vice-Présidente

Signature électronique

Pascale GUIROU.